

DECISION N° 199 – 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20241120-DAJ-DEC-24-412-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Portant validation du devis de la société Ateliers Renaissance Normande pour la restauration du plafond de l'entrée de l'église Sainte-Croix.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis **n°2024-02-14 du 16 février 2024** de la **société Ateliers Renaissance Normande** pour la restauration du plafond de l'entrée de l'église Sainte-Croix ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la **société Ateliers Renaissance Normande** pour la rénovation du plafond de l'entrée de l'église Sainte-Croix, d'un montant de **5901.20 € HT**.

signé électroniquement le 01/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

